

**BULLETIN DE SELECTION 2018
 D'ENTRÉE EN ÉCOLE D'AUXILIAIRE DE
 PUERICULTURE (5 places)**

Date limite de retour : 25/02/2018 (cachet de la poste faisant foi).

Dossier à renvoyer au **GRETA MTI 77 Pôle Melun Val de Seine**
 Sélection DEAP modulaire
 30/32, boulevard Victor Hugo - 77000 MELUN

NOM D'USAGE : PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

SEXE : FEMININ MASCULIN

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

N° TEL. PORTABLE : N°TEL FIXE :

ADRESSE MAIL :

TITRES OU DIPLOMES PERMETTANT DE JUSTIFIER DE LA DISPENSE DE MODULE(S) :

STATUT ACTUEL	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Scolarisé ou autre cas : Précisez : <input type="checkbox"/> En emploi : nature du contrat: <input type="radio"/> CDI depuis le : <input type="radio"/> CDD (précisez les dates de début / fin de contrat) : <input type="radio"/> autre contrat (précisez la nature, les dates de début / fin de contrat) :
FINANCEMENT ENVISAGÉ DE LA FORMATION	<input type="checkbox"/> Plan de formation entreprise(*) <input type="checkbox"/> Congé Individuel de Formation (CIF)/(CDD - CDI)(*) <i>Pour ces 2 financements « plan de formation » et « congé individuel de formation » : montage du dossier avant les résultats de la sélection : les dossiers doivent être envoyés au moins 4 mois avant le début de la formation : se renseigner auprès de la Direction des Ressources Humaines de votre entreprise.</i> Une demande de prise en charge de la formation est-elle en cours <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, cette demande est-elle faite auprès de notre centre : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Pôle emploi <input type="checkbox"/> Ressources personnelles (*) tarif entreprise/ tarif individuel payant : nous consulter

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Obligatoire pour tous les candidats :

- Dossier de sélection complété et signé
- 1 CV actualisé
- Lettre de motivation
- la photocopie recto/verso lisible d'une pièce d'identité **en cours de validité** et valide pour l'ensemble des épreuves
- 3 timbres « lettre rapide prioritaire » (20g)- **(ne pas joindre d'enveloppe)**
- 1 chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du lycée Pierre de Coubertin de MEAUX de 30,00 € (les droits restent acquis à l'école quelque soit le résultat) ou en cas d'absence à l'épreuve)

Pour tous les candidats à l'exception d'élèves en terminale :

- Titres ou diplôme permettant de justifier de la dispense de module(s)
- Photocopie de vos attestations de travail avec appréciations et/ou photocopie du livret scolaire comprenant les résultats obtenus aux épreuves et appréciations de stages

Pour les élèves en terminale des Bac Pro ASSP et SPT :

- Certificat de scolarité et appréciations de stage, l'admission définitive sera subordonnée à l'obtention du BAC.

- Tout dossier qui n'arrive pas à la date pour : insuffisance d'affranchissement, après la clôture, ne pourra être accepté. Il en relève de la responsabilité du candidat et non du dysfonctionnement des services de la Poste
- Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte et sera renvoyé
- En cas de désistement, de refus de dossier ou absence lors de l'entretien oral, les frais de dossier ne sont pas remboursés, quelle que soit la raison

Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection.

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte sans réserve le règlement qui régit le concours.

Fait à :....., le

Signature du candidat :

Sélection :

- La première phase de sélection consiste en l'étude des dossiers. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien oral.

Les candidats dont le dossier n'a pas été retenu en sont informés par courrier

- La seconde phase de sélection consiste en un entretien individuel de 20 minutes maximum avec les candidats dont les dossiers ont été retenus
 - ❖ Les candidats présentent leurs parcours
 - ❖ Puis le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier afin d'évaluer l'intérêt et la motivation pour la profession.

Les résultats seront communiqués par courrier.

Vaccinations obligatoires

Dès l'affichage des résultats, que vous soyez en liste principale ou complémentaire, nous vous conseillons, afin de respecter la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (arrêté du 2/08/2013) et votre entrée en formation, de procéder à la mise à jour de vos vaccinations :



L'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée par la production de vos vaccins à jour, pour la réunion de pré-rentree

Les vaccinations obligatoires sont les suivantes :

BCG : attention, il s'agit de la primo vaccination, une seule vaccination même ancienne suffit.

DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite).

Hépatite B : protocole vaccinal complet (3 ou 4 injections-plusieurs mois).

Comme le précise **l'arrêté du 2 août 2013**, la preuve de l'immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la fièvre typhoïde est apportée par la présentation d'une attestation médicale de vaccination précisant la dénomination des spécialités vaccinales utilisées, **les numéros de lots** ainsi que **les doses** et **les dates** des injections.

Les personnes sont considérées comme immunisées contre l'hépatite B si elles produisent une attestation médicale comportant un résultat, même ancien, indiquant la présence, dans le sérum, d'anticorps anti Hbs à une concentration supérieure ou égale à 100 UI/L.

Dans le cas contraire le médecin traitant **doit attester** quelles répondent aux conditions d'immunisation fixés par l'arrêté du 2 août 2013 dans ses annexes I et II.

Vaccination antigrippale :

Vaccination antigrippale :

L'obligation au sens strict de la vaccination des professionnels de santé contre la grippe a été suspendue en 2006, mais elle reste recommandée.